

Mise en valeur des sols par l'arbre forestier	NOTICES FORESTIERES	S.Grim
Préaménagement, aménagement, sylviculture et techniques connexes	BREVES	Alger - nov. 91 N° 23 (223)

Proposition en vue de la constitution de deux grands projets de  
préaménagement couvrant approximativement 400.000 ha dans la  
région oranaise.

En 1981, le secrétariat d'Etat aux Forêts et à la mise en valeur des Terres prenait la décision de constituer, dans le cadre de l'organisation territoriale de l'O.N.T.F, un projet spécialement consacré à la poursuite des recherches entamées en 1968 en vue de trouver une solution à la question de la préparation à l'aménagement de forêts n'ayant jamais bénéficié de traitements sylvicoles. Le projet Pineraie de Saida fut officiellement créé en mai 1981 et la méthode du préaménagement, après avoir fait l'objet de nombre d'écrits et d'expertises, a été codifiée en 1989 dans un ouvrage réalisé avec le concours financier de la C.E.E et l'aide - comme la caution scientifique - de l'université belge de Louvain. Quelques années auparavant, en 1986, le vice-ministère des Forêts et de l'Environnement semblait avoir estimé l'expérience suffisamment concluante pour envisager son extension à plus grande échelle. C'est ainsi que fut élaboré un projet de préaménagement de 200.000 ha concernant une partie importante de la pineraie oranaise. Il s'agissait de procéder sur un territoire forestier pratiquement d'un seul tenant à une opération de mise en valeur qui procéderait d'une démarche unique, confrontée depuis longtemps à l'épreuve du terrain, globale et planifiée. L'objectif de l'entreprise résidait dans la réunion des conditions indispensables à un aménagement intensif considéré principalement sous l'angle de la production ligneuse.

Fin 1986-début 1987, c'est à dire quelques mois à peine après l'approbation du projet, la hiérarchie forestière de la wilaya de Saida eut recours à son tour, et une nouvelle fois, au procédé du complot crapulo-administratif pour vider de son contenu le programme envisagé, de sorte à en faire une suite d'interventions désordonnées, dénuées de finalité tangible, sans contrepartie quelconque aux investissements engagés, saur à considérer que des initiatives tendant uniquement à accroître la prospérité financière virtuelle de l'O.N.T.F recèlent quelque mérite. En 1988 à titre d'exemple, le nouveau directeur du projet Pineraie, malgré les réserves de son personnel technique - ouvriers compris - fit procéder à "l'élagage" de fourrés de pin d'Alep dans la forêt d'Oum-Graf à l'aide de machettes et de hachettes sous prétexte semble-t-il que des clauses contractuelles d'un marché conclu avec le service forestier de la wilaya de Saida imposait pareille gabegie.

Par ailleurs, les forêts d'Oranie, y compris celles des monts de Daia et de Saïda, ne croissent pas uniquement sur des reliefs plats ou peu pentus contrairement à l'opinion parfois imprudemment émise.

Or pour que le préaménagement constitue un outil cohérent, il est indispensable que les territoires sylvestres situés en terrain abrupt soient également pris en compte à l'étape de l'assiette des dispositifs de compartimentage et de desserte avec évidemment des maillages variables selon les cas. Et, en application d'une décision prise par les responsables de l'administration forestière et de l'O.N.T.F., un plan visant à constituer une zone de démonstration de préaménagements non rectilignes fut élaboré en décembre 1986 en prévision de son application en 1987 dans la forêt domaniale de Tafrent, toujours dans la wilaya de Saïda. C'est sans doute la crainte de la perspective de voir un jour la forêt de Tafrent épargnée par le cortège de destructions qui la rongent à grande allure: incendies, pâturage, défrichements, coupes, qui amena des responsables forestiers à donner un coup d'arrêt à l'extension du préaménagement en Oranie.

En 1991, l'ancien directeur du Fonds national forestier sur instruction de qui avait été élaboré en 1986 le programme précédemment évoqué, accède au poste de directeur général de l'Agence nationale des Forêts. Dès pratiquement sa prise de fonction, il invite, dans sa note du 18 juin 1991, les conservateurs de Saïda et de Sidi-bel-Abbès comme le directeur régional d'Oran pour l'A.N.F à réactiver le projet demeuré en suspens et à dresser le bilan des réalisations menées à leur terme dans le cadre des actions de préaménagement. Comme il aurait dû être prévu, c'est un verbiage confus qui tint lieu de réponse officielle. Malgré tant de lourdeurs, de lenteurs et d'entraves, le directeur général de l'A.N.F dit que la partie est loin d'être perdue et que des programmes ambitieux de mise en valeur forestière reposant sur un préaménagement devant couvrir à terme l'ensemble du territoire algérien demeurent une nécessité qu'il convient de concrétiser.

Aussi, sont énumérées ici les forêts - qu'elles relèvent du préaménagement orthogonal ou non rectiligne - devant être regroupées en deux projets de préaménagement couvrant approximativement 400.000 ha avec pour centres de décision: le premier Telagh, le second Frenda. Les détails de l'opération pourraient être éventuellement développés par la suite après avis des personnels locaux de gestion.

..//..

1. Le premier projet de préaménagement (direction régionale de Telagh).

1.1 Forêts incluses dans le projet.

1.1.1 Wilaya de Saïda.

- Forêts domaniales.

- Fenouane 2.537 ha
- Maalif 2.697 ha
- Tendfelt 7.395 ha
- Oued-Sefioune 6.126 ha
- Djafra-Cheraga 10.156 ha
- Touta 421 ha
- Doui-Tabet 5.517 ha
- Tafrent 7.000 ha
- Oukar-Zebboudj 3.550 ha

- Forêts particulières.

- Doui-Tabet 900 ha
- Tafrent 1.200 ha
- Hounet 1.000 ha

1.1.2 Wilaya de Sidi-bel-Abbès.

- Forêts domaniales.

- Zéglâ 56.634 ha
- Bou-Yetas 14.564 ha
- Touazizine 12.244 ha
- Zid-el-Moumen 4.888 ha
- Khodida 3.996 ha
- Beni-Mathar 9.600 ha
- Ain-el-Hadjar 3.387 ha
- Toumiet 5.662 ha
- Louza 3.933 ha
- Kounteïda 4.261 ha
- Baudens 6.928 ha
- Tenira 9.231 ha
- Guetarnia 10.070 ha
- Takrouma 2.219 ha
- Stamboul 1.219 ha
- Moxi 788 ha
- Khamissi 478 ha
- Bou-Heddair 248 ha
- Eghti 1.246 ha

- Forêts communales.

- Taoutila 5.582 ha
- Telagh 430 ha
- Sidi-Ali-ben-Youb 2.400 ha
- Sidi-Youssef 4.000 ha

- Friguig	400 ha
- Tametiouna	888 ha
- Safsafia	500 ha
- Goubirat	2.500 ha
- Araho	1.200 ha
- <u>Forêts sectionnales.</u>	
- Masser	909 ha
- Tilmouni	898 ha
- Sidi-bou-Yahia	472 ha
- Oued-Riab	370 ha
- Tifiles	1.100 ha

soit 221.744 ha dont 48.499 ha dans la wilaya de Saida et 173.245 ha dans celle de Sidi-bel-Abbès.

1.2 Echéancier ( pour l'assiette du réseau de desserte et de compartimentage uniquement ).

1974-1993 ( cf notice n° 161 de mars 1989 ).

2. Le deuxième projet de préaménagement (direction régionale de Freneda).

2.1 Forêts concernées par le projet.

2.1.1 Wilaya de Saida.

- Forêts domaniales.

- Hassasna	33.665 ha
- Tircine	3.177 ha
- Aioun-el-Branis	5.825 ha

- Forêt communale.

- Hassasna	6.500 ha
------------	----------

- Forêts particulières.

- Tircine	6.000 ha
- Hassasna	6.000 ha
- Tifrit	2.400 ha
- Tafraoua	2.000 ha
- Souk-el-Barbata	1.800 ha
- Ain-Sultan	1.600 ha
- Aouzalel	1.400 ha

2.1.2 Wilaya de Tiaret.

- Forêts domaniales.

- Tagdempt	4.792 ha
- Ouled-bou-Affan	3.136 ha
- Sdama-Chergui	35.000 ha
- Sdama-Gharbi	47.000 ha
- Nador	41.894 ha
- Rechaiga	6.986 ha

soit 209.175 ha dont 70.367 dans la wilaya de Saida et 138.808 dans celle de Tiaret.

2.2 Echéancier ( pour l'assiette du réseau de desserte et de compartimentage uniquement ).

1992 : 10.000 ha

1993 : 20.000 ha

1994 : 30.000 ha

1995 : 30.000 ha

1996 : 30.000 ha

1997 : 30.000 ha

1998 : 30.000 ha

1999 : 30.000 ha

3. Superficies concernées par le présent projet au niveau de:

- la direction régionale de Telagh: 221.744 ha

- la direction régionale de Frenda: 209.775 ha

soit au total 430.919 ha.

Nota.

- Les superficies forestières indiquées, comme leur localisation administrative, doivent faire l'objet d'une validation par les services locaux de gestion.
- Les territoires forestiers inclus dans ces deux projets seront signalés différemment selon qu'il convient de mettre en application le préaménagement orthogonal ou non rectiligne,
- Le premier projet de préaménagement ( direction régionale de Telagh ) ayant accusé un retard important, il convient, avant toute nouvelle intervention, d'établir le bilan des réalisations en relevant.
- Le préaménagement de la forêt domaniale de Hassasna - de nature orthogonale sera effectué sur la base des repères localisés notamment en forêt de Faid-Larbi.